



## AVIS PUBLIC

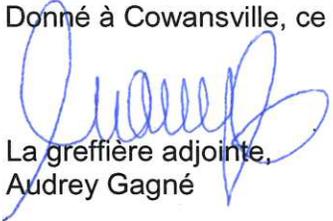
### **ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-26-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE, LES USAGES ET NORMES D'IMPLANTATION DANS LE SECTEUR DES RUES JEAN-BESRÉ, PAUL-HÉBERT ET PLACE MARC-FAVREAU**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, le ***Règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et Place Marc-Favreau.***

Ce règlement a pour objet de modifier le plan de zonage, certaines grilles des spécifications et des usages et certaines grilles des normes d'implantation afin d'augmenter la densité résidentielle de certains secteurs du projet global de développement identifié comme le secteur DEVCOW, situé au sud du boulevard Jean-Jacques-Bertrand et à l'est de la route 202.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 juin 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 12 juillet 2021.

  
La greffière adjointe,  
Audrey Gagné